

Les métiers de la Petite Enfance



A savoir

La petite enfance est la période qui va de la naissance à 6 ans.

Les professionnels de la petite enfance travaillent dans des maternités, des hôpitaux, des crèches, des écoles maternelles, des centres de protection maternelle et infantile (PMI) mais aussi à leur domicile.

Même si les métiers de la petite enfance se déclinent souvent au féminin, tous sont ouverts aux hommes.

Les Métiers

Auxiliaire de puériculture :

Diplôme requis le DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture). Elle (il) travaille auprès d'enfants âgés de 0 à 3 ans : souvent en crèche, halte garderie, également en P.M.I (Protection Maternelle et Infantile) ou à l'hôpital (services Maternité ou Pédiatrie). Elle (il) travaille en collaboration avec l'infirmière et contribue au projet d'équipe. En crèche, elle (il) prend soin de chaque enfant et l'aide dans son développement physique et intellectuel.

A l'hôpital, en maternité, elle (il) est chargée des soins du nouveau-né et de l'accompagnement de la maman. Elle (il) peut travailler en pédiatrie afin de répondre aux besoins quotidiens de l'enfant.

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) :

Diplôme requis le CAP petite enfance.
Son rôle : seconder l'enseignant au niveau de la vie quotidienne, quand les jeunes enfants ne sont pas encore autonomes.

Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) :

Elle (il) travaille au sein des crèches et a pour rôle essentiel de favoriser le développement et l'épanouissement des enfants de 0 à 7 ans. L'EJE intervient aussi dans les PMI, hôpitaux, jardins d'enfants, foyers, pouponnières. Elle (il) y fait un travail d'observation pour maintenir un suivi de l'évolution de chaque enfant.

Infirmière - Puéricultrice :

Elle assume des fonctions polyvalentes. Elle exerce à l'hôpital (soins infirmiers auprès des enfants) ou dans le secteur extra-hospitalier : PMI (rôle de prévention et d'éducation auprès des familles), crèches, haltes-garderies (poste de direction avec animation et encadrement d'une équipe de professionnels). Elle travaille avec de nombreux spécialistes : médecins, psychologues, éducatrices de jeunes enfants...

Pédiatre :

C'est un médecin dont la spécialité est l'enfant.

Assistante maternelle :

Femme d'expérience ou mère de famille, l'assistante maternelle accueille à son domicile des enfants. Si aucun diplôme n'est exigé, elle doit obtenir un agrément pour 1, 2, ou 3 enfants, donné par la puéricultrice de son secteur (PMI). Une formation de 120h est également obligatoire. Elle comprend 60h avant l'accueil de tout enfant et 60h en cours d'emploi.

Cette formation est destinée à aider l'assistante maternelle dans ses tâches éducatives.

Les Formations

Il existe différentes formations :

CAP petite enfance :

Il se prépare dans un lycée professionnel en 2 ans après une classe de 3^{ème}. Il comporte les enseignements généraux (maths, français...) ainsi que les matières professionnelles (technique sanitaire et sociale...), un stage de 12 semaines est obligatoire. C'est le minimum exigé pour présenter le concours d'ATSEM.

BEP carrières sanitaires et sociales :

Il se prépare en 2 ans dans un lycée professionnel après une classe de 3^{ème}, au programme : biologie, nutrition, alimentation, 8 semaines de stage en crèche ou hôpital sont obligatoires. Les titulaires d'un baccalauréat ont d'autres possibilités de métiers qui s'offrent à eux

Puéricultrice :

Pour exercer ce métier, il faut obtenir le diplôme d'État de puéricultrice, qui se prépare en 1 an dans les écoles agréées, après un diplôme d'État d'infirmier ou de sage-femme et réussite au concours d'entrée. La formation est courte mais intensive : 1 500 heures sur un an. Elle comporte des enseignements théoriques, des travaux dirigés et des stages. Ce diplôme permet d'accéder au concours de la fonction publique de « puéricultrice territoriale »

Auxiliaire de puériculture :

L'entrée en formation est soumise à la réussite au concours d'entrée en Institut de Formation. Les inscriptions au concours ont lieu entre janvier et avril ou bien entre mai et juillet. La préparation au concours est indispensable et peut être proposée au sein d'un institut de formation ou par correspondance. La réussite au concours d'entrée permet d'accéder à la formation au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture.

La formation est dispensée dans des centres agréés par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) et la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS):

- Soit sur une durée de 10 mois en formation traditionnelle de septembre à juillet.
- Soit sur une durée de 18 mois en apprentissage.

Le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture est obligatoire pour exercer la profession, il est délivré par la DRASS

Educateur de jeunes enfants :

Le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) est obligatoire pour exercer ce métier. Ce diplôme se prépare en 3 ans après le bac, dont 15 mois de stage. Les écoles qui assurent la formation recrutent les bacheliers sur concours. Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et une expérience auprès de jeunes enfants sont recommandés.

Pédiatre :

Les études en vue du diplôme d'état de docteur en médecine spécialisée pédiatrie durent 10 ou 11 ans après le baccalauréat. Elles se déroulent à l'université et comportent un important volume de stages.

Concours de la fonction publique

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles :

L'ATSEM est recruté sur concours (catégorie C) par une collectivité territoriale (mairie).

Il faut être titulaire d'un CAP petite enfance pour y accéder. Il comporte une épreuve écrite et orale.

Les dates et les modalités d'inscription au concours sont fournies par les centres de la fonction publique territoriale de votre région.

Les Coordonnées

Formation CAP petite enfance et Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) :

Lycée professionnel Etienne Dolet

- 7-9, rue d'Eupatoria – Paris 20°

☎ 01.40.33.81.00

Ecole d'auxiliaire de puériculture :

Ecole d'auxiliaire de puériculture de Suresnes.

Prépare au concours d'entrée en institut d'octobre à mai, 1 à 2 matinées par semaine. Prépare au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) en formation traditionnelle sur 10 mois et en formation par l'apprentissage sur 18 mois

- 22 rue des Carrières - Suresnes

☎ 01 42 04 94 79 / 01 42 04 94 76

Ecoles de puériculture :

Cours académique de France

Préparation au concours d'entrée en école d'auxiliaire de puériculture et préparation au concours d'entrée en école d'éducateur de jeunes enfants par correspondance.

- 25, Rue des Bons Raisins - Suresnes

☎ 0 810 344 850 n° Azur

Ecole de puériculture AP-HP

Hôpital Trousseau

- 26, av du Docteur A. Netter – Paris 12°

☎ 01 71 73 84 78

Ecoles d'éducateur de jeunes enfants :

Centre de formation aux métiers de la petite enfance « l'Horizon »

- 120, rue Blomet 75015 Paris

☎ 01 53 68 91 91

Centre de formation « Saint Honoré »

- 42-44, Rue de Romainville 75019 Paris

☎ 01 42 88 80 80

Institut Régional de travail social (IRTS)

- 1, rue du 11 novembre – Montrouge

☎ 01 40 92 01 02

Le Web en parle

www.sij.asso.fr

Des liens utiles.

Rubrique « événements menés » puis choisir un métiers.

www.cidj.com

Site du centre d'information et de documentation jeunesse

www.sante.gouv.fr

Site du Ministère de la santé de la famille et des personnes handicapées

www.cnfpt.fr

Site du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

www.anpde.asso.fr

Site de l'Association Nationale des Puéricultrices Diplômées d'Etat

www.onisep.fr

Site sur les métiers, formations, orientations

www.lesmetiers.net

Site sur les métiers

www.ville-suresnes.fr

Rubrique « Enfance et Education » puis « Ecole d'auxiliaire de Puériculture » de Suresnes

www.orientation.ac-versailles.fr/cio-puteaux

Site du Centre d'Information et d'Orientation de Puteaux

Adresses utiles proches

Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

2, cours Maréchal Leclerc à Puteaux.
☎ 01.49.03.74.20



A SURESNES :

Suresnes Information Jeunesse

www.sij.asso.fr

3 lieux pour s'informer se documenter

- BIJ de la Passerelle

Passerelle des Arts
Av du Général de Gaulle
☎ 01.47.72.35.73

- PIJ Payret Dortail

13, rue M. Payret Dortail
☎ 01.45.06.41.38

- PIJ Caron Jaurès

27 ter, rue Albert Caron
☎ 01.47.72.28.07

Vous pourrez consulter sur place :

Les guides Onisep :

- Les professions sociales
- Travailler auprès des enfants

Les fiches CIDJ

- N°2.782 : « les métiers de la petite enfance ».
- N°2.783 : « Educateur de jeunes enfants ».
- N°2.784 : « Puéricultrice »

Mission locale

24-26 Avenue du Général de Gaulle Suresnes
☎ 01.41.18.16.54

